



MAIRIE DE PECY

Département Seine et Marne 77

2A rue du Prieuré : 77970 Pécy
Tel : 01 64 01 52 10
contact@mairiedepecy.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2022 – 20h00
COMPTE RENDU SUCCINCT

Présents : Messieurs B GAINAND, R SCALIA, A RODRIGUES,
Messieurs CA CARON de FROMENTEL, P WEHRLÉ
Mesdames L DE BRITO, P MARTINEL, V TOUSCH, F TROISVALLETS

Absents excusés : Mme S REGUEME, Messieurs C DESPLATS, G VERCRUYSSSE
Absents : Mme S NAUSSY, Messieurs E BOYER, P JOLY

Secrétaire : Peggy MARTINEL

Rappel de l'ordre du jour :

SÉCURITÉ

- Projet de vidéoprotection - Demande d'aide financière au titre du DSIL 2023 et de la DETR 2023

APPARTEMENTS LOCATIFS

- aide ponctuelle à une locataire sur la perception de loyers
- révision des loyers

SALLE CULTURELLE ET SPORTIVE

- révision des prix de location

PERSONNEL

- prime de retraite
- participation employeur à la souscription de mutuelle et de prévoyance par les agents
- réfaction de partie des salaires des personnels communaux du restaurant scolaire au SIVOS PECY VAUDOY
- convention de secrétariat avec le SIVOS PECY VAUDOY

Affaire et questions diverses

- renouvellement d'un poste de contractuel sur le restaurant scolaire
- adhésion communale à un organisme de mutuelle et de prévoyance (consultation CST du CDG 77)

Affaire et questions diverses

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour de la convocation reçue, M le Maire, président de séance, en sollicite des modifications, à savoir :

- L'ajout de décision
 - Service général : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024
 - Personnel : Avancement de grade – au volet « Affaire et Questions diverses »
 - SDESM – Adhésion de la CC Brie des Rivières et Châteaux et communes de Melun
- Le retrait de la décision portant sur la participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance – ce point sera abordé dans le volet « affaire et questions diverses » ; en effet, suite à un webinaire avant l'instauration de cette participation employeur, le CST du centre de gestion doit être saisi sur les valeurs envisagées

À 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention des membres présents ou représentés, l'assemblée approuve cette modification à l'ordre du jour.

Après échange et délibération, les membres présents et représentés du conseil municipal, à l'unanimité

Approuvent

- le projet de déploiement de la vidéoprotection pour un coût prévisionnel hors taxes de 300 389,54 €
- l'adhésion de la communauté de communes Brie des Rivières et Château et de la commune de Melun au SDESM
- l'instauration du principe d'un appel financier avant vote du budget primitive émis par le SIVOS PECY VAUDOY à l'encontre de la commune de PECY au titre d'avance sur la contribution annuelle due par la commune à cet EPCI à hauteur de 25 % de la contribution versée l'année N-1

Autorisent le maire

- à constituer les demandes de subvention auprès des financeurs publics pour le projet de déploiement de la vidéoprotection pour lequel le plan de financement prévisionnel serait le suivant /

Coût prévisionnel du déploiement de la vidéoprotection	300 389, 54 € HT	361 072,25 € TTC.
---	-------------------------	--------------------------

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics (sur valeur HT du projet)		240 311,63	80 %
Etat	DETR-DSIL	75 097,40	31,25 %
Région Ile de France	« soutien à l'équipement de vidéoprotection »	105 136,33	35 %
Département 77	« bouclier sécurité »	60 077,90	20 %
Financement communal		120 760,62	
Fonds propres		60 077,91	
TVA		60 682,71	

- à signer la convention avec le SIVOS PECY VAUDOY pour la mise à disposition du personnel administratif de la commune à raison d'une heure hebdomadaire pour l'agent assurant les tâches de secrétariat et de quatre heures hebdomadaires pour l'agent assurant les tâches liées aux finances)

Décident

- d'approuver l'examen de l'octroi d'une minoration de loyer pour un locataire d'un logement communal à hauteur de 402 €

- d'instaurer une prime de retraite selon les modalités suivantes :

aux agents territoriaux affiliés soit au régime général soit au régime spécial.

La valeur correspondrait au montant maxi du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) du groupe de fonction de l'agent territorial partant à la retraite.

- d'instaurer le principe de la refaction de partie des salaires des personnels communaux du restaurant scolaire au SIVOS PECY VAUDOY comme suit :

Pour le Chef de Cuisine : (Salaire brut + charges patronales) x 12 mois X 12 semaines /52 semaines

Pour l'Aide de Cuisine : (Salaire brut + charges patronales) x 12 mois X 36 semaines/52 semaines

- d'adopter, à compter du 01/01/2024, pour les budget et comptabilité du service général de la commune, la nomenclature M 57 en substitution de l'actuelle, la M14

Fixent, à compter du 1er Janvier 2023 :

1- les loyers mensuels des logements communaux et garages comme suit :

N° Apart. /Type	Surf. Hab.	Tarif 2023	
		Loyer	charges
Résidence du Prieuré			
1/F 3	53,15	537	18
2/F2	42,45	469	16
3/F3	55,44	584	19
4/F2	41,12	407	16
5/F2	33,77	378	12
6/F2	38,34	402	14
7/F4	74,62	674	23
8/F2	41,57	498	15
9/F2	45,06	409	16
10/ F1	28,43	349	12
Résidence Dufour			
1/F2	39,01	467	15
2/F3	70,10	368	25
3/F4	80,73	443	26
4/F3	76,41	368	24
5/F2	58,97	571	20
6/F2	50,63	470	19
7/ 8 F2	32,41	418	13
9/F2	45,26	451	16
GARAGE (implanté en 2008)		43	
GARAGE « dit anciens »		54	

2- les loyers de la salle Culturelle et sportive lors de réservation comme suit :

Pour les habitants de PECY	500 €
Pour les habitants extérieurs	800 €
Pour les réservations par un foyer de PECY, pour lequel un des enfants fêterait son 18 ^{ème} anniversaire(cette modalité de réservation doit être effective un mois avant ou un mois après la date d'anniversaire constatée sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille et d'une pièce d'identité du jeune homme ou de la jeune fille)	250 €

Affaires et questions diverses

- renouvellement d'un poste de contractuel sur le restaurant scolaire

L'agent contractuel occupant ce poste donnant satisfaction aura son contrat de renouveler à compter du 01/01/2023 et ceci pour 3 ans

- **adhésion communale à un organisme de mutuelle et de prévoyance – Accord sur le principe ; une consultation CST du CDG 77 est à effectuer avant présentation sur une prochaine assemblée délibérante. La participation communale à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance** aux fonctionnaires et agents de droit public en activité pourrait être comme suit :

- Pour le risque santé : 15 € par agent et par mois (*montant en euros*)
- Pour le risque prévoyance : 7 € par agent et par mois (*montant en euros*)

Emet un avis favorable sur l'avancé de carrière des Adjoints Techniques Territoriaux exposé comme suit : les Adjoints Techniques Territoriaux ayant un grade de déroulement de carrière d' Adjoints Techniques Territoriaux de 2^{ème} classe et d' Adjoints Techniques Territoriaux de 1^{ère} classe dès lors que l'agent qui peut y prétendre remplisse les conditions statutaires et ce sous réserve de l'avis du comité technique du CDG 77

PECY, le 17 décembre 2022

Le Maire, Bruno GAINAND

